



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : générale
20 avril 2010

Français
Original : anglais



**Troisième réunion intergouvernementale et multipartite
spéciale concernant la plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques**

Pusan, République de Corée, 7-11 juin 2010

**Vue d'ensemble et analyse des évaluations portant sur la biodiversité
et les systèmes écosystémiques**

Note du secrétariat

Additif

Résumé

1. Les évaluations font un bilan critique devant guider la prise de décisions sur des questions complexes. Ce sont des opérations de communication qui présentent de nombreux traits communs quels que soient le thème ou la discipline, rendent possibles les généralisations et offrent des solutions communes à des préoccupations communes. Les évaluations efficaces sont effectuées par des groupes d'experts sérieux qui mettent leur vaste expérience et leurs compétences au service des questions faisant l'objet de l'évaluation et font la synthèse d'informations très diverses de manière à offrir des résumés utiles, qui font apparaître les domaines d'accord général – en indiquant souvent les niveaux de certitude – et les domaines dans lesquels des recherches doivent être poussées plus avant. Dans le monde complexe d'aujourd'hui, les évaluations sont une étape importante de la prise de décisions touchant l'environnement et servent d'interface entre science et politiques. Le présent document examine le processus social par lequel sont organisées, évaluées, intégrées et présentées les connaissances spécialisées touchant la biodiversité et les services écosystémiques de telle sorte que la prise de décisions, les politiques et l'action s'en ressentent.
2. Les 16 évaluations examinées ont été sélectionnées de manière à offrir un éventail d'approches, d'échelles et de liens avec les politiques. Elles ont permis de tirer des enseignements objectifs qui peuvent s'appliquer aux décisions relatives à une éventuelle plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.
3. Le champ des évaluations est étendu, mais toutes doivent atteindre avec objectivité un large éventail de publics, particulièrement les décideurs; veiller à faire la distinction entre les informations dogmatiques et les informations pertinentes sur le plan des politiques; recueillir les informations auprès des sources les plus sérieuses; faire en sorte que les données scientifiques soient examinées par les pairs dans la transparence; porter sur diverses échelles géographiques tout en offrant des conseils ou des choix politiques qui s'appliqueraient à tous; aborder des questions caractérisées par divers degrés d'incertitude; porter sur des pays ou régions offrant des capacités variables d'apporter une contribution; garantir la participation de toutes les parties prenantes; et être comptables vis-à-vis de

K1061230

180510

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

ceux qui les parrainent tout en maintenant une indépendance scientifique. C'est là une tâche redoutable, notamment lorsqu'elle est entreprise par des personnes qui offrent leurs services à titre largement bénévole.

4. Les principales conclusions de l'examen portent sur les points suivants :

a) *Échelles* – La biodiversité et les services écosystémiques présentent de l'intérêt à de multiples échelles, allant de l'échelle locale à l'échelle mondiale. Il n'y a donc pas lieu de retenir une échelle particulière, mais plutôt de reconnaître qu'il est avantageux d'opérer à des échelles multiples et transversales. L'utilisation d'évaluations à la fois mondiales et sous-mondiales doit être étudiée plus avant en vue de comprendre les questions d'échelles croisées, promouvoir le renforcement des capacités au niveau national et consolider la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Une plateforme potentielle doit pouvoir être opérationnelle à des échelles multiples, ou à tout le moins leur être applicable;

b) *Thèmes et orientation* – Chacun des sept principaux accords multilatéraux relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques a un besoin légitime d'évaluations permettant d'aborder les questions qui lui sont propres. Toutes concernent la biodiversité et les services écosystémiques et il serait avantageux d'utiliser les mêmes thèmes généraux, formulations et cadres conceptuels. D'autres accords, notamment ceux portant sur le commerce, la santé et la sécurité, peuvent aussi faire l'objet d'évaluations ayant un volet touchant la biodiversité et les services écosystémiques. Ainsi donc, une plateforme potentielle pourrait être utile en ce qu'elle fournirait des éléments concernant la biodiversité et les services écosystémiques aux évaluations et processus politiques sur de nombreux sujets et à échelles multiples;

c) *Services écosystémiques et biodiversité* – La biodiversité, dans la définition qu'en donne la Convention sur la diversité biologique, n'est pas toujours facile à quantifier et à communiquer aux profanes. Elle donne donc lieu à de multiples définitions souvent limitées à ses aspects liés aux espèces. La notion de « services écosystémiques », apparue pour la première fois dans les années 70, a été popularisée par l'évaluation écologique du Millénaire. Elle illustre le fait que le public s'intéresse à la biodiversité, notamment au vu des services rendus par les écosystèmes. Cette manière de voir s'est révélée utile, d'autant qu'elle a été adoptée par des cadres internationaux tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, appliquée dans l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité et largement reprise au niveau national. C'est là un bon exemple de la manière dont un cadre conceptuel mis au point en vue d'une évaluation peut avoir des effets qui vont bien au-delà de l'évaluation;

d) *Périodicité et échéances* – Les évaluations les plus utiles donnent régulièrement lieu à divers produits qui sont préparés rapidement mais sont extrêmement pertinents, un produit important étant élaboré tous les quatre ou cinq ans. Ces évaluations sont essentielles pour suivre les changements subis par d'importants paramètres au fil du temps et peuvent évoluer de manière à permettre d'aborder des questions émergentes. Par certains aspects, les évaluations ponctuelles de vastes questions sont moins utiles que les évaluations répétées, qui permettent d'évaluer les tendances et l'efficacité des politiques. Cela dit, les enquêtes au coup par coup sur des questions spécifiques qui ne font pas l'objet d'un suivi régulier représentent peut-être la seule manière de traiter des nouvelles questions d'environnement et de fournir des informations auxquelles les évaluations plus larges ne donnent pas lieu;

e) *L'environnement normatif et la légitimité des évaluations varient*. Peu d'entre elles, relativement parlant, sont spécifiquement prévues par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement qu'elles cherchent à influencer les « Perspectives mondiales de la diversité biologique » étant une exception notable. Au niveau régional ou continental, le processus d'établissement du rapport « Africa Environment Outlook » bénéficie d'un solide appui des gouvernements par le biais de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Dans de nombreux cas, les évaluations nationales sont effectuées par des organismes des gouvernements concernés, ou à leur intention; il est donc très probable qu'elles soient utiles aux politiques. De nombreuses évaluations effectuées par des organisations intergouvernementales, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ou de manière indépendante, notamment l'Évaluation écologique du Millénaire ou la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, ont de larges applications sans être directement liées à une évaluation multilatérale de l'environnement;

f) *La crédibilité scientifique des différentes évaluations* est également variable. Aucune norme n'a été adoptée pour la sélection des scientifiques et l'examen des produits par les pairs. La crédibilité scientifique dépend de la qualité des scientifiques participant à l'évaluation. Souvent, ceux-ci se sont désignés eux-mêmes et le caractère volontaire de leur contribution peut avoir limité les réserves d'experts disponibles. Le renforcement de la crédibilité scientifique des évaluations doit être considéré comme une priorité élevée, qui fait intervenir le renforcement des capacités et la réflexion quant au choix des experts qui participeront à l'évaluation et à l'examen de celle-ci par les pairs – dans un processus transparent. Nombre d'évaluations reposent sur le consensus, mais il convient de reconnaître les incertitudes inhérentes aux systèmes naturels et sociaux. La communication de degrés de certitude aux décideurs (et souvent au public) qui recherchent la certitude absolue demeura un défi de taille. Pour bien faire, les évaluations devraient comporter des conseils sur l'adaptation rapide à l'évolution d'une situation ou sur des recherches nouvelles. Une plateforme potentielle pourrait inclure la capacité d'entreprendre des évaluations rapides des changements nouveaux et potentiellement graves de l'état de la biosphère, qui offriraient des informations immédiates, débouchant sur une évaluation ultérieure plus détaillée;

g) *Impact sur les politiques et pertinence* – Les évaluations établies à ce jour ont eu des impacts variables sur les mécanismes de décision des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique étant le plus influent à cet égard. À en juger par les critiques émises récemment, toutefois, le doute a été jeté sur les résultats mêmes du Groupe. Les évaluations qui fournissent des données ou des renseignements utilisables de diverses manières peuvent avoir une incidence indirecte considérable sur les politiques, notamment lorsque les données sont présentées avec objectivité et visent des usages multiples. Au niveau national, certains processus (notamment la formulation de stratégies et plans d'action nationaux touchant la biodiversité) ont montré qu'ils pourraient jouer un rôle majeur, particulièrement lorsque les scientifiques qui y ont participé jouissaient d'une réputation excellente et ont été sélectionnés par les gouvernements – encore que les gouvernements n'aient pas sélectionné les scientifiques qui ont participé au Groupe intergouvernemental sur l'évolution climatique. Toute évaluation devrait comporter un cadre formel d'évaluation de l'incidence sur les politiques et sur la pertinence, lequel exigerait que les cibles figurant dans l'évaluation soient clairement définies et mesurables;

h) *L'engagement des parties prenantes* est extrêmement variable et représente un problème de taille, étant donné la diversité des perspectives touchant les politiques et disciplines. Un meilleur engagement des parties prenantes à tous les stades de l'évaluation contribuerait considérablement à la formulation et à la communication de messages clés et renforcerait le sentiment d'appropriation et la compréhension. L'engagement des parties prenantes doit toutefois être géré avec soin, à commencer par la sélection des participants à l'évaluation et une définition claire de leur rôle. Cela signifie également que, pour être efficaces, les processus d'évaluation devront impliquer des compétences en matière d'apprentissage social et de facilitation;

i) *Cadre conceptuel* – Chaque évaluation utilise ou met au point son propre cadre conceptuel, ses méthodologies, ses indicateurs et ses bases de données (même si, souvent, elle s'appuie sur des cadres généraux, notamment le cadre conceptuel dit DPSIR, éléments moteurs-pressions-état-incidences-réactions). Les manières dont les cadres généraux sont mis en œuvre varient, ce qui rend plus difficile l'échange d'informations et réduit l'utilité des résultats, et ce pour tous les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les organismes compétents des Nations Unies. De nombreuses évaluations laissent plutôt à désirer s'agissant des sciences sociales, ce qui souligne l'importance d'un cadre conceptuel pluridisciplinaire. Le programme du Conseil international pour la science sur l'évolution des écosystèmes et la société vise à combler cette lacune;

j) *Données utilisées* – La plupart des évaluations s'inspirent de documents revus par les pairs, de données fournies par les gouvernements ou des institutions de recherche reconnues, d'opinions d'experts et d'autres évaluations. Les évaluations riches en données, telles que le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sont des plus utiles car leurs données peuvent être appliquées de bien des façons. Le volume même des données rend la synthèse plus difficile mais d'autant plus nécessaire. Les données scientifiques ne sont pas à l'abri d'attaques; en fait, la méthode scientifique s'emploie sans cesse à améliorer la qualité des données ou de leur interprétation. Cela étant, les sources fiables de données peuvent fournir une base cohérente d'informations, et une plateforme potentielle devrait s'efforcer de fonder ses travaux sur des bases de données fiables en matière de biodiversité et de services écosystémiques, le cas échéant, en collaboration avec des institutions telles que le Groupe sur l'observation de la Terre, le Réseau d'information sur la biodiversité, le Système mondial d'information sur la biodiversité, la Liste rouge et le Centre mondial de surveillance pour la conservation. L'instauration de liens plus étroits entre les organismes d'évaluation et les centres de synthèse scientifique, dont le nombre ne cesse de grandir, pourrait être mutuellement avantageuse. La

difficulté à laquelle se heurtent de nombreuses évaluations est l'utilisation d'informations qualitatives, qui, pour beaucoup, émanent de non-scientifiques, notamment des populations locales et autochtones. Pour associer ces parties prenantes, toutefois, il faudra trouver le moyen d'utiliser leurs connaissances et d'entreprendre un examen approprié par les pairs. L'évaluation écologique du Millénaire pour l'Afrique australe illustre l'intérêt d'une telle approche;

k) *Communication aux publics clefs* – Peu d'évaluations disposent de moyens de sensibilisation suffisants pour que les résultats parviennent bien aux utilisateurs dont elles cherchent à influencer les décisions. Cette communication doit reposer sur une forte crédibilité scientifique, comme en témoignent les problèmes sérieux rencontrés récemment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique, du fait de points relativement mineurs. S'il est vrai qu'aucun processus d'évaluation ne peut maintenir sa crédibilité s'il donne l'impression de défendre telle ou telle position, la communication efficace des conclusions scientifiques demeure un élément important de toute évaluation et, généralement, devra être appuyée pendant plusieurs années après la publication du principal rapport d'évaluation. La production régulière de rapports plus fréquents, portant sur un thème précis, peut aider à entretenir une publicité;

l) *Renforcement des capacités* – Étant donné que le poids d'une évaluation est fonction de la qualité des experts qui ont participé à son établissement, un rang de priorité élevé est souvent accordé à l'action visant à renforcer les capacités nécessaires à la réalisation de l'évaluation. Par sa résolution 63/220 du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a souligné l'importance que revêt le renforcement des capacités scientifiques dans les pays en développement. En bonne logique, tout pays souhaitant y contribuer devrait pouvoir participer à la réalisation d'une évaluation mondiale ou régionale. Il pourra être nécessaire de lancer une action importante de renforcement des capacités à cet égard. Au niveau national, la plupart des évaluations font déjà appel à des experts locaux mais d'autres efforts de renforcement des capacités demeurent nécessaires, dans certains cas au moins;

m) *Institutions d'évaluation* – Les évaluations les plus efficaces ont généralement été le fait d'institutions établies. Celles qui n'ont pas de sièges permanents ou semi permanents sont nettement désavantagées, tout au moins en ce qui concerne le suivi et la promotion. Cela dit, une plateforme potentielle peut être considérée, en partie tout au moins, comme une suite donnée à l'évaluation écologique du Millénaire. Si elle est mise en place, la plateforme pourrait être l'exemple d'une nouvelle institution née d'une évaluation qui, par la suite, apportera également une contribution en matière de biodiversité et de services écosystémiques à d'autres évaluations et processus politiques. Quoi qu'il en soit, les institutions dont les tâches incluent des évaluations attireront d'autant plus les sources de financement qu'elles feront face comme il convient aux problèmes évoqués ci-dessus.